Travail Québec

Bulletin électronique d'information du ministère du Travail

Volume 7, n° 7 – Mars 2011

NOUVELLES DU MINISTÈRE ET DES ORGANISMES

Création de l'unité permanente anticorruption

Le Québec se dote d'une unité anticorruption pour lutter contre les fraudeurs et les criminels, en particulier dans le domaine de la construction. La nouvelle a été confirmée en conférence de presse, le 18 février dernier, par le ministre de la Sécurité publique, M. Robert Dutil, et la ministre du Travail, M^me^ Lise Thériault.

Communiqué

Diane Lemieux succède à André Ménard à la tête de la Commission de la construction du Québec

La ministre du Travail, M^me^ Lise Thériault, a annoncé, le 25 janvier dernier, la nomination de M^me^ Diane Lemieux à titre de présidente-directrice générale de la Commission de la construction du Québec (CCQ). Elle-même ancienne ministre du Travail, M^me^ Lemieux succède à M. André Ménard, qui avait annoncé sa démission à la direction de la CCQ quelques jours auparavant.

Communiqué du cabinet de la ministre Lise Thériault

Le Ministère participe au Concours d'excellence en relations industrielles

Le 14 janvier dernier avait lieu, à l'Université Laval, le gala de clôture du 15^e^ Concours d'excellence en relations industrielles. Le sous-ministre adjoint aux politiques et à la recherche, M. Normand Pelletier, président d'honneur de ce gala, a remis, au nom de la ministre, l'un des six prix décernés à des étudiants en relations industrielles de l'Université Laval, de l'Université de Montréal et de l'Université du Québec en Outaouais.

Chaque année, ce concours prend la forme d'une joute où des candidats des trois universités participantes rivalisent dans des épreuves de résolution de cas. M. Éric Girard, médiateur au Ministère, était d'ailleurs membre du jury pour celui se rapportant à la négociation collective.

CSST : nouveau mode de paiement de la prime d'assurance

Depuis le 1^er^ janvier dernier, les employeurs du Québec paient leur prime d'assurance à la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) par versements périodiques auprès de Revenu Québec. Grâce à ce nouveau mode de paiement simplifié, la CSST prévoit une diminution annuelle, pour les entreprises du Québec, de près de deux millions de formulaires, de virements bancaires et de chèques.

Nomination à la CSST

M. Claude Sicard est nommé vice-président de la Commission de la santé et de la sécurité du travail. M. Sicard était auparavant vice-président du Centre de services partagés du Québec.

Loi sur l'équité salariale : campagne de sensibilisation destinée aux travailleuses du Québec

En janvier dernier, la Commission de l'équité salariale (CES) lançait une vaste campagne d'information destinée aux travailleuses du Québec pour les sensibiliser à l'importance de se prévaloir de leurs droits en matière d'équité salariale. La présidente de la CES, M^me^ Marie Rinfret, visitera d'ailleurs plusieurs régions du Québec pour rencontrer des travailleuses à cet effet.

Les personnes qui croient que cette loi n'est pas respectée peuvent déposer une plainte à la Commission d'ici le 30 mai 2011. Le respect de ce délai est nécessaire pour bénéficier pleinement de l'ajustement salarial rétroactif auquel elles peuvent avoir droit depuis le 21 novembre 2001. Après le 30 mai, l'ajustement salarial ne touchera qu'une période de cinq ans.

Rappelons que le 31 décembre 2010 était une date butoir pour que les employeurs comptant dix employés ou plus aient terminé leur exercice d'équité salariale ou l'évaluation de son maintien.

Communiqué de la Commission

FAITS SAILLANTS EN RELATIONS DU TRAVAIL

Les dispositions anti-briseurs de grève du Code du travail

À l'automne 2010, deux pétitions étaient déposées à l'Assemblée nationale demandant au gouvernement du Québec de prendre tous les moyens dont il dispose pour favoriser un règlement négocié dans le conflit de travail au *Journal de Montréal*.

Le 22 septembre 2010, c'est à l'unanimité que les députés de l'Assemblée nationale adoptaient une motion invitant le législateur à moderniser le Code du travail pour l'adapter aux nouvelles réalités technologiques. Cette motion se lisait comme suit : « C'est dans la perspective d'avoir un Code du travail qui reflète les nouvelles réalités du monde du travail, que l'Assemblée nationale demande au gouvernement du Québec d'étudier la possibilité de moderniser le Code du travail, particulièrement en ce qui concerne les dispositions anti-briseurs de grève, afin notamment de tenir compte de l'impact des nouvelles technologies. »

Devant l'intérêt que suscite ce débat, la Commission de l'économie et du travail décidait, en décembre dernier, de se saisir d'un mandat d'initiative portant sur la modernisation des dispositions anti-briseurs de grève prévues au Code du travail. La Commission a tenu des auditions publiques les 1^er^ et 2 février 2011 afin d'entendre divers intervenants des milieux patronaux et syndicaux ainsi que des témoins experts.

Pour consulter le *Journal des débats* de la Commission ou pour voir la vidéo des auditions publiques : site Internet de l'Assemblée nationale.

Nouveau président de la FTQ-Construction

Depuis le 24 janvier dernier, la FTQ-Construction a un nouveau président en la personne de M. Arnold Guérin. Il prend la relève de M. Yves Mercure.

Communiqué de la FTQ-Construction

Première accréditation syndicale dans un dépanneur Couche-Tard

Une douzaine d'employés du dépanneur Couche-Tard de la rue Jean-Talon à Montréal ont obtenu leur accréditation syndicale le 9 février dernier. Il s'agit d'une première pour cette chaîne qui regroupe plus de 550 dépanneurs au Québec. Actuellement, le réseau Alimentation Couche-Tard inc. compte 5 800 magasins répartis dans dix provinces canadiennes et 43 États américains, ainsi que 3 700 commerces dans sept autres régions du monde. Quelque 53 000 personnes travaillent pour la compagnie qui réalise un chiffre d'affaires annuel de plus de 15,8 milliards.

Communiqué du syndicat
Article de Radio-Canada

Nouvelle convention collective au *Soleil* : les employés acceptent les concessions demandées

Les journalistes et les employés de bureau du quotidien *Le Soleil* de Québec ont accepté, au début de février, l'entente de principe intervenue avec leur employeur. Ils devront travailler plus d'heures par semaine, et leur salaire sera gelé pendant trois ans. Le propriétaire du journal, le groupe Gesca, avait exigé ces concessions de la part de ses employés.

Lettre d'opinion signée par M. Claude Gagnon, président et éditeur du journal, à propos de l'enjeu des négociations. Le texte a été publié dans *Le Soleil*, édition du 5 février 2011, après l'acceptation de l'entente de principe par les syndiqués.

Signature d'une nouvelle convention collective de travail au quotidien *Le Devoir*

Le syndicat des employés du *Devoir*, section bureau, a conclu avec le journal, le 10 janvier dernier, une nouvelle convention de travail de quatre ans. Les 31 employés obtiennent des hausses de salaire de 1,8 % pour 2010 et de 2 % pour les trois années suivantes.

Article du journal *Le Devoir*

AbitibiBowater : des syndiqués de Maniwaki entérinent les termes d'une nouvelle convention collective

Les membres du Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier (SCEP-FTQ) de la scierie de Maniwaki ont voté, dans une proportion de 87 % en janvier dernier, pour l'entente de principe intervenue avec leur employeur. La nouvelle convention prévoit notamment un gel des salaires pour les trois premières années de la convention collective d'une durée de cinq ans.

Communiqué du syndicat

Scierie Temrex en Gaspésie : convention collective de cinq ans

La centaine de syndiqués de la scierie de Nouvelle ont voté, le 12 janvier dernier, pour l'acceptation de l'entente de principe intervenue avec leur employeur. Les salariés toucheront notamment des hausses salariales de près de 10 % réparties sur les cinq années de la convention collective.

Communiqué du syndicat
Article de Radio-Canada

Les chauffeurs de la Société de transport de Laval entérinent une nouvelle convention collective

Les quelque 500 chauffeurs d'autobus de la Société de transport de Laval toucheront des hausses salariales de 12 % échelonnées sur les quatre ans de leur nouvelle convention collective de travail. C'est ce que prévoit l'entente intervenue en janvier avec leur employeur au terme d'une négociation tenue en présence d'un conciliateur du ministère du Travail.

Communiqué du syndicat

La Ville de Val-d'Or s'entend avec ses employés

Les cols bleus et les cols blancs de la Ville de Val-d'Or ont signé une nouvelle convention collective le 2 février dernier. La convention prévoit des augmentations salariales de 2,5 % par année d'ici 2015. La dernière convention était échue depuis le 30 novembre 2010.

Article de l'*Abitibi Express*

Équité salariale : la Ville de Montréal s'est entendue avec ses cols blancs

La Ville de Montréal et le syndicat de ses cols blancs ont mené à terme leur programme d'équité salariale le 23 décembre 2010. À la suite des travaux du comité mixte patronal-syndical, qui a permis de terminer l'exercice, quelque 4 500 cols blancs de la métropole québécoise bénéficieront de correctifs salariaux variant de 0,53 à 120,03 %.

Communiqué du syndicat

Signature d'une première convention collective au Casino de Mont-Tremblant

C'est dans une proportion de 89 % que les salariés du casino ont voté en faveur de l'entente intervenue avec leur employeur. Pour la centaine de syndiqués, il s'agit d'une première convention collective de travail. Le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), section 4949, avait obtenu son accréditation le 20 août 2009.

Communiqué du syndicat

Les membres de la FIQ ont entériné l'entente de principe conclue avec le gouvernement

Les professionnelles en soins infirmiers et cardiorespiratoires, membres de la Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec (FIQ), ont approuvé à 86,4 % l'entente de principe conclue avec le gouvernement du Québec. La convention collective sera d'une durée de cinq ans. Parmi les gains importants que la Fédération estime avoir réalisés, mentionnons une cible nationale de réduction de la main-d'œuvre indépendante de 40 % d'ici la fin de la convention collective, des heures supplémentaires rémunérées pour une majorité d'infirmières cliniciennes et des paramètres nationaux d'aménagement du temps de travail.

Article du journal *Le Soleil*
Communiqué de la FIQ

Drummondville : les syndiqués d'Osram Sylvania signent une nouvelle convention collective avec leur employeur

Les quelque 130 salariés d'Osram Sylvania, un fabricant de lampes fluorescentes, ont renouvelé, en janvier dernier, leur convention collective de travail. La nouvelle entente prévoit notamment des hausses salariales de 5,7 % réparties sur trois ans.

Communiqué du syndicat

Nouvelle convention collective de cinq ans chez Norcast à Mont-Joli

Les 180 salariés de Norcast, un fabricant de matériel minier, ont entériné, en janvier dernier, les termes d'une nouvelle convention collective de travail. L'entente prévoit des hausses salariales de 11,5 % sur cinq ans et des bonifications au régime de retraite.

Communiqué du syndicat

L'équité salariale dans huit établissements universitaires québécois

L'équité salariale atteinte dans huit universités québécoises permettra à des milliers de salariées de voir leur rémunération horaire augmenter de façon générale de près de 2 $. Ces personnes sont rattachées à l'Université du Québec à Montréal, l'Université de Montréal, l'Université du Québec à Trois-Rivières, l'Université du Québec à Chicoutimi, l'Université du Québec à Rimouski, l'Institut national de la recherche scientifique, l'École de technologie supérieure, ainsi que l'École nationale d'administration publique. Qu'elles soient actives, retraitées ou qu'elles aient changé d'employeur, elles toucheront des ajustements rétroactifs à partir du 21 novembre 2001.

Communiqué du syndicat

Régie intermunicipale de police Roussillon : nouvelle convention collective

Les employés civils de ce service de police de la Montérégie ont accepté, le 15 février dernier, les termes d'une nouvelle convention

collective de cinq ans. Outre des hausses de salaire, l'entente prévoit notamment des dispositions pour faciliter la conciliation travail-famille.

Communiqué du syndicat

NOUVELLES D'ICI ET D'AILLEURS

Un nouveau chapitre s'écrit sur le harcèlement psychologique au travail

Me Nathalie-Anne Béliveau vient de rééditer son livre intitulé *Les normes du travail*. Cet ouvrage dresse le portrait de la Loi sur les normes du travail et des règlements qui s'y rattachent, à l'aide d'éléments jurisprudentiels, législatifs et doctrinaux, ce qui facilite la compréhension et l'application des normes du travail. Dans cette deuxième édition, elle consacre un nouveau chapitre au harcèlement psychologique au travail.

Article de la *Presse Affaires*

Le Code du travail de la France maintenant centenaire

Âprement négocié et éternellement controversé, le Code du travail français célèbre son centenaire. Il reflète les combats acharnés entre le patronat et les syndicats tout au long de cette période, et les grandes dates des conquêtes sociales y sont consignées.

C'est le 28 décembre 1910 qu'était promulguée une loi engageant une codification des premières lois ouvrières. Il a toutefois fallu attendre 1922 pour que soit achevée la rédaction du premier Code du travail.

Dans sa 72e et dernière édition (2010), le recueil des lois, décrets et règlements régissant les relations du travail dans les entreprises privées comptait 3 001 pages. Il regroupait environ 10 000 articles, à l'intérieur de huit parties, allant des relations individuelles de travail à la formation professionnelle, en passant par l'emploi ou la santé et la sécurité au travail. Le Code du travail a été refondu deux fois, en 1973 et en 2008. Malgré tout, l'effort demandé à ses utilisateurs est, semble-t-il, à la hauteur de l'œuvre réalisée, c'est-à-dire colossal.

Article de l'Agence France-Presse

Emploi : les prévisions 2011 du Bureau international du travail

L'année 2011 demeurera difficile au chapitre de l'emploi, partout dans le monde. Selon le Bureau international du travail (BIT), le nombre de chômeurs restera supérieur à 200 millions, et ce sont surtout les jeunes qui écoperont.

Communiqué du BIT

Europe : hausse du harcèlement et de la violence en milieu de travail

Selon une étude de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail, la violence et le harcèlement sont de plus en plus présents dans les milieux de travail européens. On y rapporte que ces conduites répréhensibles affecteraient 5 à 10 % des travailleurs européens, menaçant ainsi leur santé et leur sécurité. Le rapport révèle aussi que les agressions dans les milieux de travail sont méconnues et que très peu d'initiatives permettent de s'attaquer à ce phénomène.

Communiqué de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail

Salaire minimum en Afrique

Le déploiement d'un salaire minimum sur le continent africain a été mis en place dans 37 pays, entre 2007 et 2008, selon un rapport du Bureau international du travail. Dans le monde, 90 % des pays disposent d'un salaire minimum. Ceux du Golfe ainsi que les pays scandinaves comptent parmi les exceptions.

Les écarts entre les pays africains sont cependant astronomiques. Au bas de l'échelle, le Burundi a le salaire minimum le plus faible

(6 dollars par mois), contre 371 dollars au Maroc, en tête de classement.

Article de *Jeune Afrique*

Les sorcières roumaines paieront de l'impôt

Les sorcières vont devoir payer des impôts en Roumanie, qui vient de modifier son droit du travail pour reconnaître officiellement la sorcellerie comme une profession. Ce n'est cependant pas du goût de toutes les adeptes de la magie, dont certaines ont menacé de jeter un sort pour semer la discorde au sein du gouvernement de Bucarest.

La mesure, entrée en vigueur le 1er janvier 2011, s'inscrit dans les efforts du gouvernement pour lutter contre la fraude fiscale dans ce pays en pleine récession économique. Outre les sorcières, les astrologues, voyants et autres personnes qui exercent des métiers ésotériques, ainsi que les embaumeurs sont désormais considérés comme des professionnels, ce qui fera en sorte qu'il leur sera désormais plus difficile d'échapper à l'impôt.

Article de l'Associated Press

Gel du salaire minimum en Ontario

Après sept augmentations consécutives, le taux du salaire minimum en Ontario demeurera à 10,25 $ l'heure en 2011. Il s'agit du salaire minimum provincial le plus élevé au Canada.

Communiqué du ministère du Travail de l'Ontario

PUBLICATIONS RÉCENTES

Au ministère du Travail

Recueil des articles de fond publiés, volume 6 - 2010. Québec, ministère du Travail, *Regards sur le travail*, 2010.

Deux articles de fond, diffusés dans la revue électronique *Regards sur le travail*, sont présentés dans ce recueil :

- « Humaniser le commerce : le travail dans les accords de libre-échange du Canada et des États-Unis ». Christian Deblock et Michèle Rioux.
- « Les transformations des relations d'emploi : une sécurité compromise? » Stéphanie Bernstein, Urwana Coiquaud, Marie-Josée Dupuis, Laurence Léa Fontaine, Lucie Morrisette, Esther Paquet et Guylaine Vallée.

Commander la publication (9,95 $)

Les sentences arbitrales de griefs : un aperçu de quelques caractéristiques. Ministère du Travail, Québec, décembre 2010.

L'échéance de conventions collectives en avril 2011. Ministère du Travail, Québec, Information statistique sur le travail, janvier 2011.

Les arrêts de travail au Québec (données mensuelles), décembre 2010. Ministère du Travail, Québec, Information statistique sur le travail, janvier 2011.

L'échéance de conventions collectives en mai 2011. Ministère du Travail, Québec, Information statistique sur le travail, février 2011.

Autres publications

« Pourquoi l'écart salarial entre les hommes et les femmes a-t-il diminué? » Statistique Canada, Ottawa, *L'emploi et le revenu en perspective*, décembre 2010.

L'article analyse la diminution de l'écart salarial en fonction de l'évolution des caractéristiques des hommes et des femmes ayant un emploi rémunéré, des changements de rémunération selon ces caractéristiques et de la mesure dans laquelle les catégories de personnes qui travaillent durant chaque période influent sur les résultats.

« Les coûts des lésions professionnelles ». Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail, Québec, *Études et recherches*, janvier 2011.

Les chercheurs ont répertorié les différentes méthodes d'estimation des coûts des lésions professionnelles ainsi que les éléments pouvant être considérés à cet égard. Ils ont constaté qu'il n'y a pas vraiment de consensus, dans la littérature, sur les éléments de coûts à inclure dans de telles estimations, ni sur la façon de les classer. Il y a pratiquement autant de façons de classer les coûts que d'études sur le sujet.

Le saviez-vous?

La Commission de la construction du Québec rend disponibles dans son site Web les nouvelles conventions collectives 2010-2013 de l'industrie de la construction.

Les chercheurs de l'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail vous donnent accès à neuf blogues pour suivre l'actualité de la recherche en cette matière.

Parmi ceux-ci, celui sur les *statistiques, la santé et la sécurité au travail (SST)*présente des sujets tels que les coûts des lésions professionnelles, les indicateurs de santé, les résultats d'enquêtes, les décès, les maladies professionnelles, etc.

Les informations contenues dans les blogues proviennent de la surveillance quotidienne de plus de 600 pages Web et de l'information recueillie par son personnel lors de discussions, d'ateliers, de forums, de colloques, de congrès ou de tout autre événement abordant les grands enjeux de recherche en SST.

En perspective

Coût des routes : pas plus cher au Québec qu'ailleurs

D'après une étude réalisée par l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec (ACRGTQ), construire des routes au Québec ne coûterait pas plus cher qu'ailleurs au pays. Cette étude a été dévoilée lors du récent congrès de l'Association tenu en début d'année.

Communiqué de l'ACRGTQ

Événements à surveiller

Forum en santé et sécurité au travail

Le forum propose des conférences sur des sujets d'actualité présentées par des spécialistes de renom. Une centaine d'exposants seront également au rendez-vous afin d'offrir leurs produits et services relatifs à la santé et à la sécurité au travail. Le Bureau d'évaluation médicale sera d'ailleurs sur place pour y présenter ses services.

Le 29 mars en soirée aura lieu le 6e Gala national des Prix innovation en santé et sécurité du travail. Cet événement souligne la créativité et l'ingéniosité de ceux et celles qui contribuent à la prévention des accidents au sein de leur entreprise.

66e Congrès des relations industrielles

Organisé par l'Université Laval, le congrès aura pour thème « Immigration et travail : s'intégrer au Québec pluriel ». L'événement vise à rassembler les partenaires soucieux d'une meilleure intégration en emploi des immigrants. Partenaire assidu de l'événement depuis plusieurs années, le Ministère renouvellera sa participation pour ce 66e congrès, notamment en y remettant la bourse d'études du ministère du Travail.

33e Congrès annuel de l'Association québécoise pour l'hygiène, la santé et la sécurité du travail

Du 11 au 13 mai 2011 à Trois-Rivières

Le thème de ce congrès, « La prévention, un investissement qui rapporte », vise à démontrer l'importance de doter les milieux de travail d'une culture de la prévention en santé et sécurité au travail.

Des chiffres qui parlent

Les Québécois prennent leur retraite plus tôt que les autres Canadiens

L'Institut de la statistique du Québec (ISQ) a publié une étude faisant état du comportement des Québécois vis-à-vis de la retraite versus celui des Ontariens et des citoyens des provinces de l'Ouest. Durant la période de l'étude, 45 % des nouveaux retraités du Québec avaient moins de 60 ans. En Ontario, ce pourcentage est plutôt de 33 %, et de 28 % dans l'Ouest canadien. Il semble donc que les Québécois atteignent plus tôt la retraite que les autres Canadiens.

Étude de l'ISQ

- Accessibilité
- Confidentialité
- Droits d'auteur

Dernière modification : 2011-03-31

Québec

© Gouvernement du Québec, 2011